

Conseil de quartier – secteur 3

Mercredi 15 juin 2022 – salle des mariages – 19h30

Ensemble pour une démocratie participative

Présents :

- 11 habitants présents
- Didier FISCHER, Maire
- Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux
- Olivier RACHET, Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des divers réseaux, à la mise en place du schéma directeur zones 30
- Aliya JAVER, Conseillère Municipale (Rapporteur référent)
- Nicolas GROSDAILLON, Conseiller Municipal (Rapporteur référent pour l'opposition)

Préambule :

Il s'agit de la deuxième réunion de quartier où des choix seront faits pour concrétiser les projets à porter. Dès lors, une priorisation des actions à réaliser est de mise.

Le budget participatif est de 15 000 euros pour de petites réalisations.

Bien entendu, si les conseils de quartiers pointent la nécessité de réaliser des projets plus importants, cela pourrait être pris en charge sur le budget de la ville après étude.

Introduction :

M. le Maire remercie le public et les élu.e.s présent.e.s.

Il rappelle les objectifs et enjeux d'un conseil de quartier ainsi que les objectifs de ce conseil plus particulièrement : déterminer les projets énoncés lors de la première réunion, aborder l'importance du PLU, des projets de rénovations thermiques (écoles, théâtre...), et la création d'une aire multisports et intergénérationnelle.

Il conclue en rappelant les 4 secteurs, l'existence et les dispositions de la charte, le montant du budget alloué, les projets déjà effectués et enfin les projets à déterminer.

Projets en débat et résultat des votes :

- Reprise du parc Prévenderie **11 voix**
*L'idée est de reprendre l'ensemble des jeux, qui ont près de 20 ans, et de paysager le terrain vague (en incluant un boulodrome). Il faut garder des espaces libres pour les fêtes (comme la fête de la musique) tout en envisageant un espace plus agréable : kiosque à musique, petits podiums...
Il faut une étude précise sur cette question : est-ce qu'il faut arborer ? si oui, comment ? quelles circonstances ? Il serait bien d'avoir des arbres du côté du terrain vague. Une proposition faite par un paysagiste sera présentée aux habitant.e.s dès que la mairie l'aura.
Il faut penser à revoir l'ensemble du parc, car il y a des arbres morts.
Le boulodrome est déjà budgété, donc cela ne rentrera pas dans l'enveloppe dédiée au budget participatif.
Il serait bien d'avoir une clôture uniforme sur tout le pourtour. Il y a quelque chose à faire de l'extérieur pour donner envie de s'y rendre : haies naturelles, relativement basses. Et de penser à une fermeture après une certaine heure.*



Quid d'une palissade près des zones d'habitation ? Afin d'éviter que des personnes puissent passer dans les jardins de la zone pavillonnaire. Et de mettre des pots de fleurs devant, pour que cela soit joli. En débat, cela n'est pas acté.

Depuis qu'il n'y a plus d'éclairage le soir, il y a une amélioration du bruit et de la fréquentation en nuitée. Option à conserver : éteindre et fermer à partir d'une certaine heure.

Idée de faire une étude sérieuse, déjà budgétée cette année. L'étude pourrait être présentée au premier conseil de quartier 2022/2023 (si cela est fluide : cahier des charges, marché public, mise en concurrence...il faut respecter la procédure).

- **Création aire de jeux quartier gare** **9 voix**
Il y a des immeubles, des pavillons...un peu disséminés ; il y a des habitations : 400 habitant.e.s. Sentiment de ne pas appartenir à Coignières en raison de la nationale 10. Il n'y a pas d'équipements publics et il y a une demande de créer une aire de jeux.
Le quartier de la gare bougera d'ici 10 ans, avec l'éco-quartier.
Possibilité de préempter deux biens : il y a un bien qui pourrait permettre de faire l'aire de jeux puisqu'il y a un jardin, au 1 rue du four à chaux
Logique d'un urbanisme transitoire, à conserver dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier.
Enquête : une trentaine de personnes ont répondu – 15 familles du secteur concerné.
La suppression de la boîte aux lettres à la gare est une initiative de la poste : est-ce que la mairie peut intervenir pour en remettre une ? Elle a été enlevée dans le cadre de travaux et n'a pas été remise.

- **Création passages protégés au rond-point du cèdre** **4 voix**
Demande à la fois des habitant.e.s de ce quartier et de tou.te.s les marcheur.ense.s. Sur la gauche, il y a un trottoir mais, à droite après la voie ferrée, il n'y a ni trottoir, ni passage piéton.

- **Reprise du terrain de foot près Maison Blanche (grillage à reprendre)** **4 voix**
Il y a un grillage déchiqueté, qui est dangereux. Demande d'avoir quelque chose de propre et de sécurisé.

- **Sécurisation des modes de circulation sur divers axes** **10 voix**
Des équipements adaptés, des endroits où l'on doit s'arrêter (casser les vitesses) et faire en sorte que la traversée ne soit pas aussi simple que cela. Mais il ne faut pas pourrir la vie des coignérien.ne.s.
Il faut faire ralentir, dissuader.
Pourquoi ne pas enlever le goudron des routes pour rouler sur un chemin de terre, avec du sable, des pierres, de petits trous...? Les pavés ne sont pas pratiques à vélo.
Rue du Mesnil : il y aura une intervention de St Quentin dès le mois de juillet pour rénover la chaussée avec des ralentisseurs (3 points de coussins honnais enrobés qui ralentissent sans être bruyants) et la mise en place d'une zone 30. Première réunion de travaux aura lieu le 20 juin.
Rue du Pont de Chevreuse : un projet est en cours et rue de la Prévenderie : incluse également.

Questions diverses :

- **Sécurisation en ville et zone 30**
Quelques éléments à la suite de la présentation d'un power point :
 - Privilégier les zones 30 : arrêté municipal du 04 octobre 2011 ;
 - Partage de la ville en 4 zones. La zone 1 est la plus touchée ;
 - Vitesse, giratoire incompréhensible ; cela pose des problèmes ;
 - Rue de l'attelage : chicane en stationnement. Expérience positive globalement ;
 - Proposition de mettre un stop à l'intersection de l'avenue de Maurepas et la rue de l'Attelage ;
 - Idée : enlever les parkings au niveau de la priorité ? Aujourd'hui, il y a 4 voitures qui se garent par jour – soit 4 voitures en moins sur les trottoirs. A réfléchir ;
 - Piétonnisation de la rue de Neauphle : cela va être un vrai bazar. Quelle utilité ? vu qu'il y a déjà des barrières et une sécurisation du passage piéton grâce à la police municipale. Vaut-il mieux des arrêts minute ? Cela prend 15 secondes pour déposer les enfants. S'il y a des



barrières, il risque d'y avoir des personnes qui se garent le long des barrières au lieu de faire le tour et de trouver une place vers le parking du centre-ville.

Faisons une expérience : si cela fonctionne, tant mieux. Si non, on pensera à être chose. Il y a des alternatives : une voie à sens unique pour déposer les enfants ?

- Rue des Louveries : radar au niveau du feu ? Il est très souvent grillé. Cela dépend de la responsabilité du département ;
- Passage piéton au niveau de la RN10 : il serait appréciable d'avoir quelques secondes supplémentaires pour traverser. La demande a déjà été faite au département mais le réglage n'est toujours pas bon. De même, le panneau lumineux signalant la priorité piétonne ne fonctionne pas bien et est illisible – ce qui est dangereux : cela est de la responsabilité de l'état. La mairie relance régulièrement ;
- Les passages piétons à Coignières sont généralement mal placés ;
- Pourquoi est-ce qu'il n'y a plus d'eau dans les fontaines (rond-point des 2 fontaines) ? Le système est vétuste et cela coûte 40 000 euros. Il y a une réflexion en cours sur ce carrefour ;
- Le rond-point des fontaines dépend de l'Etat. L'idée est toujours celle de la réflexion sur la N10 (des architectes ont travaillé dessus pour savoir comment faciliter le passage de la nationale qui coupe la ville). Le maire veut enfouir la nationale mais cela n'est pas possible partout : on a des bâtiments qui rétrécissent vers la voie au niveau d'Auchan, ce qui empêche d'avoir des contre-allées. Volonté d'inscrire ce projet au CPER, qui est coûteux. Cela pourrait durer 20 ans avant d'avoir gain de cause.

➤ Plan local d'urbanisme

Cela dessine la ville pour les 10 années à venir.

Première étape terminée : diagnostic avec 3 ateliers participatifs. Communication du diagnostic faite.

Projet Aménagement et Développement Durable (PADD) : on dessine l'avenir et cela engage la ville. Le débat aura lieu au conseil municipal au premier trimestre 2023. Il y aura une réunion publique à l'automne.

Etape réglementaire avec les orientations d'aménagements : focus dans la ville pour décider de l'évolution et de la direction de l'évolution.

Sensation que les espaces verts ne sont pas entretenus. Il faut faire un courrier pour demander un nettoyage car c'est sale vers Castorama, rue des Louveries.

Val-Favry : est-il possible d'imaginer un plan pour circuler en tant que piéton tout autour ? Cela ne dépend pas de la ville – compétence de l'agglo au titre de l'assainissement. Une demande est déjà partie en ce sens. Il manque un parking.

Les poubelles côté rue de la Prévenderie : il s'agit d'une zone privée donc c'est compliqué de faire quelque chose. La mairie a déjà demandé à ce qu'elles soient rangées ; elle va le refaire. Il y a un projet de local poubelle et cela n'avance pas du côté des restaurants.

Fin de la réunion 22 heures



ZONE 30

Amélioration de la signalisation et propositions
de modifications

► DEFINITION D'UNE ZONE 30

UNE ZONE 30 DÉLIMITE UN PÉRIMÈTRE URBAIN DANS LEQUEL LA VITESSE DU TRAFIC EST MODÉRÉE POUR FAVORISER LA COHABITATION DE TOUS LES USAGERS DE LA VOIRIE. LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE EST DE 30 KILOMÈTRES PAR HEURE POUR TOUS LES VÉHICULES.

ELLE EST IDENTIFIÉE PAR LES PANNEAUX RÉGLEMENTAIRES B30 EN ENTRÉE ET B51 EN SORTIE ET/OU PAR UN MARQUAGE AU SOL.



PRÉSENTATION DES ZONES 30

- ▶ Les zones 30 de la commune sont réglementées par l'arrêté municipal N° DT/11/159 du 4 octobre 2011.
- ▶ La rue du Moulin à vent est limitée à 30 Km/h et non Zone 30, du fait de l'absence de voies entrantes ou sortantes comme sur la rue de l'Attelage. Cette limitation est justifiée par la proximité de bâtiments communaux et équipements se situant sur cette voie (groupe scolaire, gymnase, collège, ...).

SCHÉMA DES ZONES 30 ET VOIE LIMITÉE À 30:





► Les missions de prévention et de sensibilisation à la vitesse excessive en ville par la Police Municipale ont permis de faire remonter des remarques concernant la signalisation des zones 30 et notamment des problématiques de visibilité par les usagers de certains panneaux.

ANALYSES ET RETOURS D'INFORMATIONS



- ▶ Les usagers ont également indiqué une incompréhension concernant l'ordre de priorité des carrefours aménagés par un dôme central en pavé pouvant porter à confusion avec un giratoire.

ANALYSES ET RETOURS D'INFORMATIONS



► Les riverains signalent des vitesses excessives dans ces zones, en particulier sur l'avenue de Maurepas et la rue de la Prévenderie.

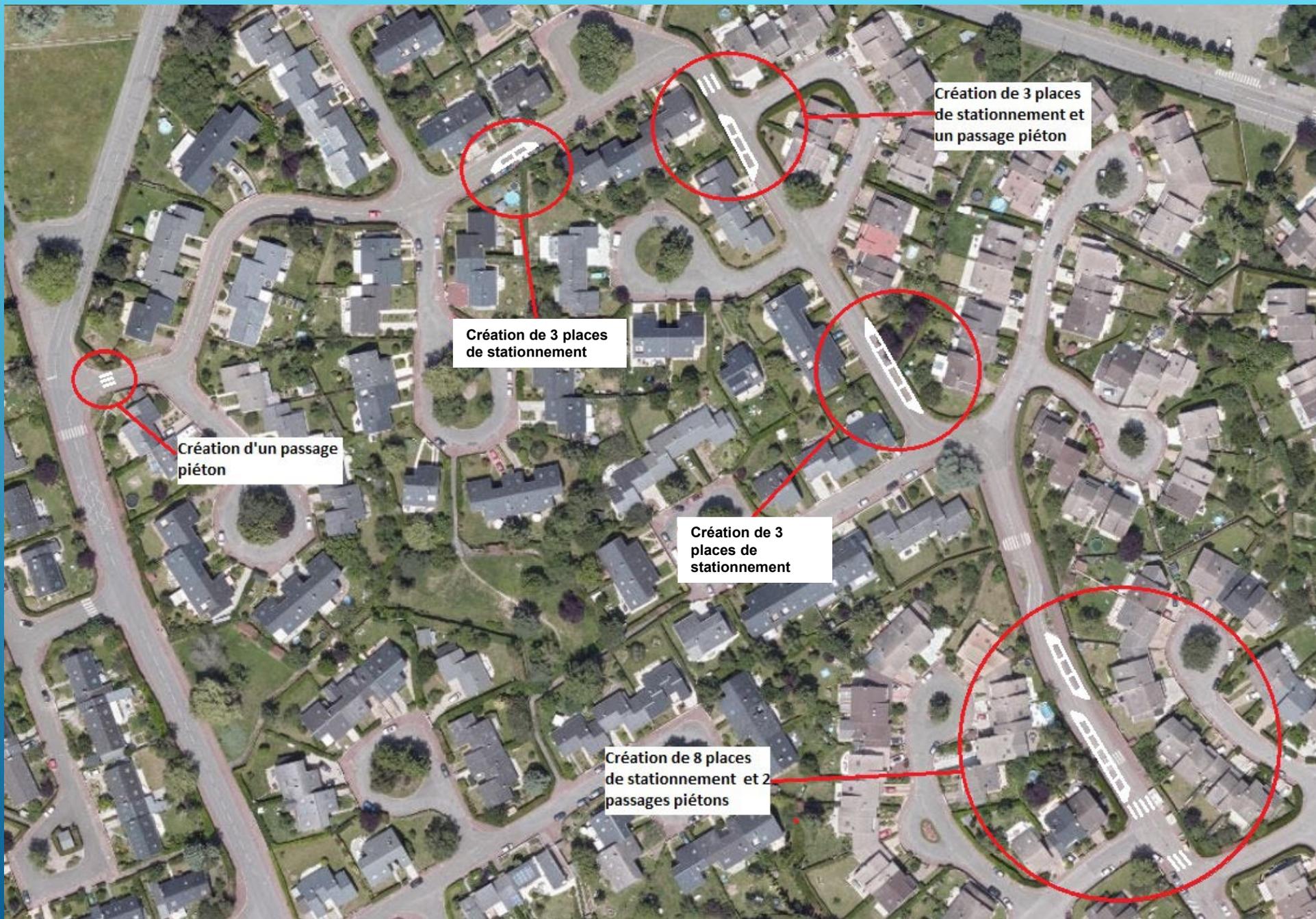
ANALYSES ET RETOURS
D'INFORMATIONS



- ▶ Une expérimentation a été réalisée sur la rue de l'Attelage en implantant des places de stationnement sur la chaussée de manière à créer des rétrécissements obligeant les automobilistes à ralentir sur cette voie.
- ▶ Cette phase d'expérimentation positive s'est concrétisée par l'ajustement des emplacements de stationnement, ainsi que la création de places supplémentaires à hauteur du n°13; améliorant par la même occasion l'accessibilité du trottoir qui était régulièrement occupé abusivement par des véhicules.



ACTION RÉALISÉE



Création de 3 places de stationnement et un passage piéton

Création de 3 places de stationnement

Création d'un passage piéton

Création de 3 places de stationnement

Création de 8 places de stationnement et 2 passages piétons



- ▶ Suite à la demande de la municipalité par courrier, les services de l'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines ont prévu de modifier les coussins berlinois de la rue du Mesnil Saint-Denis jugés trop bruyants par les riverains.
- ▶ Après concertation sur place avec M. LONGUEPEE, les agents de SQY, ainsi que les services techniques, ces ralentisseurs seront remplacés par 3 passages successifs de coussins lyonnais avec un revêtement en enrobé.
- ▶ Cet aménagement sera réalisé dans le cadre des travaux de renouvellement de la chaussée et sera moins bruyant que les ralentisseurs existants, tout en permettant de conserver la sécurisation à proximité de l'arrêt de bus scolaire.

AMÉNAGEMENT SQY

AMÉNAGEMENT RALENTISSEURS RUE DU MESNIL SAINT-DENIS

- ▶ Cette tranche de travaux, une fois réalisée, nous permettra d'avancer sur le dossier des rues du Pont de Chevreuse et du Buisson Chevreul.
- ▶ Dossier dont nous avons été saisi, suite à l'accident dont ont été victimes un habitant et son chien.





► Déplacement des panneaux « zone 30 » le long du boulevard des Arpents en entrée de l'avenue de Maurepas et de la rue de l'Attelage.

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS



- ▶ Création d'un « Stop » en intersection de l'avenue de Maurepas et de la rue de l'Attelage, afin de casser la Vitesse de certains recalcitrant venant du boulevard des arpents.

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS



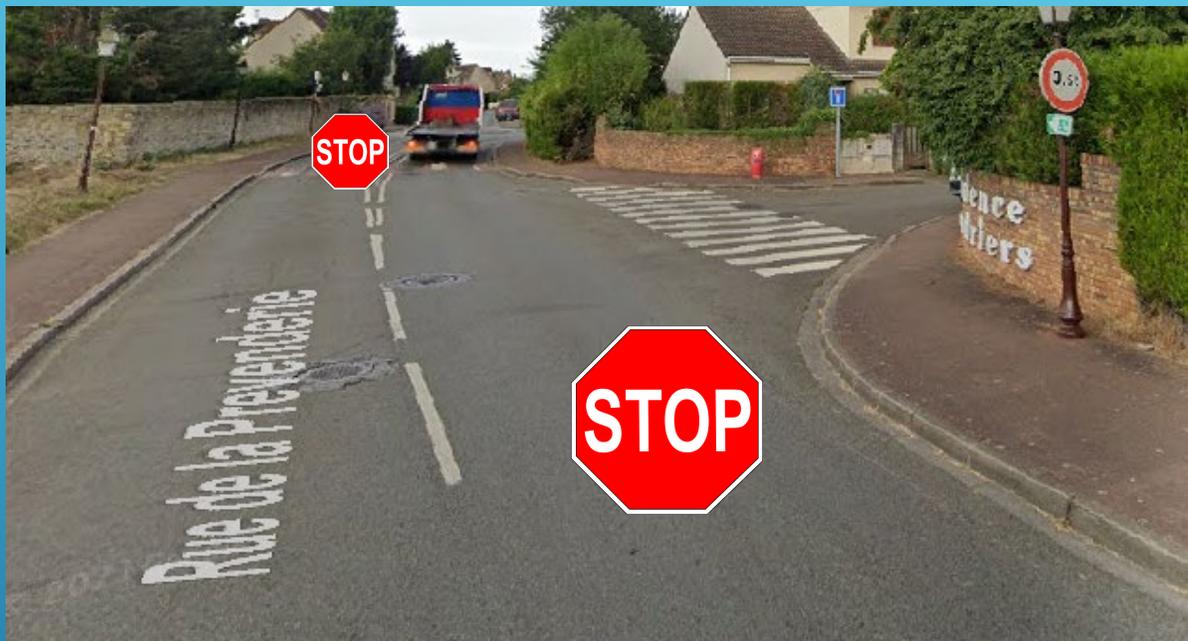
Remplacement des plateaux surélevés de l'avenue de Maurepas par des coussins lyonnais avec un revêtement en enrobé (selon le retour d'expérience des aménagements de la rue du Mesnil Saint-Denis par SQY). Y inclure un passage protégé aux normes PMR, sourds et mal voyants.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Mettre en zone 30
l'ensemble de la rue de
la Prévenderie .
En effet la première
longueur en venant du
boulevard des arpens
n'est pas en zone 30.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Création d'un stop à l'angle de la rue de la Prévenderie et de l'allée des Bourreliers (priorité aux véhicules sortant de l'allée), afin de casser la vitesse.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



- ▶ Déplacement des passages piéton de la rue des Cognassiers à hauteur de l'éclairage public pour améliorer la visibilité des piétons par les automobilistes.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Modification du régime de priorité des intersections de l'avenue de Maurepas, rue des Cognassiers, rue de la Prévenderie et allée des Vignerons où la présence d'un îlot central porte confusion avec un giratoire.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Pose d'une signalisation au sol indiquant la limitation à 30 Km/h à l'entrée des voies des zones 30.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Modification de l'ordre de priorité de l'intersection entre la rue des Etangs et de la rue du Bois (îlot avec giratoire).

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Renforcement de l'ordre de priorité de l'intersection entre la rue de Neauphle le Château et la rue de l'Attelage (Stop supplémentaire)

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DES ZONES 30

- ▶ Intégration de l'ensemble de la rue de Neauphle le Château en zone 30 (entre l'avenue du Bois et la rue du Moulin à Vent).
- ▶ Intégration du quartier de Maison Rouge en zone 30 dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de l'aménagement des voies (avenue du Bois, rue des Etangs, rue de Maison Rouge, rue de la Grosse Haie).
- ▶ Passage en arrêt minute des places de stationnement face au groupe scolaire Gabriel BOUVET.
- ▶ Ou piétonnisation de la rue de NEAUPHLE, entre l'avenue de Maurepas et l'avenue du bois avec mise en place de bornes rétractables de 8 à 9 h00 et de 16 à 17h00.
- ▶ Le parking municipal du village serait alors une obligation pour le stationnement des véhicules des parents lors des déposes et des reprises des enfants.



- ▶ Une communication importante sur ces améliorations.
 - ▶ Sur le territoire communal
 - ▶ Sur le territoire de SQY
 - ▶ Par la presse
 - ▶ Par une campagne d'affichage numérique en entrée de ville.
- ▶ Une verbalisation accrue des stationnements anarchiques.
- ▶ Un accroissement des contrôles de vitesses :
 - ▶ Par la police municipale,
 - ▶ Par la police nationale,

PROPOSITIONS ASSOCIEES

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DES ZONES 30 DE COIGNIÈRES

- ▶ Merci aux agents du service voirie pour leur collaboration.
- ▶ ARNAUD KSIAZICK
 - ▶ LAURENT BERTEI
 - ▶ SYLVIE FAVIER